Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

SUBVENTION COMMUNALE

POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR (PAC)

Formulaire de demande

La subvention est versée, en principe, dans un délai de 60 jours à compter de la réception du dossier.

Afin d'encourager la transition énergétique sur son territoire, votre Commune propose un soutien financier aux propriétaire engagés dans une procédure de remplacement d'un chauffage non-renouvelable vers l'installation d'une pompe à chaleur. Cette subvention est calculée selon la taille de la PAC et représente 200 CHF/kW à concurrence de 5'000 CHF.

Dès réception de la certification de la pompe à chaleur et l'avis d'octroi de la subvention cantonale émise par l'OCEN, votre Commune sera en mesure de vous verser le montant de cette subvention sur le compte bancaire que vous aurez indiqué ci-dessous.
Attention : un délai de plusieurs mois peut s'écouler entre la fin des travaux et la certification de votre installation.

Propriétaire de l'installation

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

: _____

N° téléphone : _____

E-mail : _____

Nom de la banque : _____

N° IBAN : _____

Nom de la/du titulaire du compte : _____

Installation pompe à chaleur

Adresse de l'installation si différente de l'adresse ci-dessus :

_____

_____

Puissance (kW) : _____

Nom de l'installateur : _____

Agrandissement installation existante oui ☐ non ☐

Date de mise en service de l'installation : _____

Remarques : _____

Date : _____

Signature : _____

<u>A compléter par la Mairie et remettre au service Comptabilité, avec copie de la facture</u>

Montant de la subvention : _____

Formulaire remis le : _____

Signature admin. : _____

Signature compta. : _____

N° compte : 7690.100.36370.100